



Le procès de Nuremberg ouvre la voie à la justice internationale

Comprends le procès de Nuremberg avec une leçon de Terminale, des repères, des exercices corrigés et un PDF à imprimer.

histoire-géographie lycée

Terminale

Correction

Corrigé de l'exercice 1. a) Le procès s'ouvre le **20 novembre 1945**. b) Le **Tribunal militaire international** rend son verdict en **octobre 1946**. Ces dates encadrent le procès principal.

Corrigé de l'exercice 2. Il faut entourer : **États-Unis, France, URSS et Royaume-Uni**. Ces puissances alliées composent le tribunal.

Corrigé de l'exercice 3. A-2 ; B-3 ; C-1. Le critère essentiel est la nature de l'acte : guerre d'agression, violation des lois de la guerre ou violence contre les civils.

Corrigé de l'exercice 4. a) Faux : le procès vise des responsables nazis identifiés. b) Faux : le tribunal affirme la responsabilité individuelle. c) Vrai : archives, films et témoignages servent aussi au travail historique.

Corrigé de l'exercice 5. Réponse possible : « Les archives nazies, les films et les témoignages utilisés par la justice permettent à l'histoire d'établir les faits et nourrissent la mémoire de la Shoah. »

Corrigé de l'exercice 6. a) Crime contre la paix ; b) crime contre l'humanité ; c) crime de guerre. Chaque qualification dépend de la cible et du contexte de l'acte.

Corrigé de l'exercice 7. Réponse possible : « Le Tribunal militaire international juge des dirigeants nazis après la guerre. Il qualifie notamment les crimes contre l'humanité. Il affirme la responsabilité individuelle des auteurs, même lorsqu'ils agissent pour un État.

Cependant, cette justice est organisée par les vainqueurs, ce qui en constitue une limite. »

Corrigé de l'exercice 8. Réponse possible : « Le procès de Nuremberg est une avancée juridique majeure car il juge des responsables nazis selon une procédure internationale. Il affirme que des individus peuvent répondre de crimes commis au nom d'un État et contribue au droit pénal international. Toutefois, il est rendu par les puissances victorieuses, tandis que les crimes alliés ne sont pas jugés. Le procès est donc une justice des vainqueurs, mais pas seulement : son apport juridique demeure fondamental. »

Continue sur hglycee.fr

Hglycee - Document pédagogique